SÉANCE DU 3 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **trois mai**, le Conseil Municipal de la Commune d'**Albussac**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente Raymond Raoul, sous la présidence de Monsieur **Sébastien MEILHAC**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : Quinze.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2022.

PRÉSENTS: Sébastien MEILHAC, Christian RIGAL, Michel FARGES, Sabrina LACHAUD, Maurice CROS, Antonin FIALIP, Nicolas EYROLLE, Damien LAURENSOU, Julie NAYRAC BROSSARD, Clément GIRE, Michaël CHABUT, Mathieu ESCARAVAGE.

ABSENTS: Geneviève CHASLES, Pierre RAOUL, Guillaume TRÉMOUILLE, excusés.

Monsieur Antonin FIALIP a été élu secrétaire.

0-O-0

M. le Maire indique que les comptes-rendus des séances du 12 mars et du 12 avril 2022 ne sont pas terminés.

0-O-0

- M. le Maire présente aux conseillers municipaux M. Antonin COSTE, Groupe Dejante, qui explique l'étude de faisabilité pour la réhabilitation des bâtiments Ecole-Mairie & Garderie-Cantine (& Agence Postale). Monsieur le Maire précise aux personnes présentes (enseignantes, parents d'élèves, agents...) qu'ils peuvent intervenir durant cette présentation pour poser des questions ou soumettre des suggestions. L'étude est présentée :
 - état des lieux de l'existant (bâtiments, circulations actuelles...)
- présentation du scénario 1 : réhabilitation du bâtiment garderie-cantine (accès par le préau, création d'une coursive PMR pour accéder à la garderie et à l'APC, réfection complète de la cantine en englobant les 2 garages et le cellier). Estimation des coûts : 760.000 euros HT.
- présentation du scénario 2 : construction d'un bâtiment neuf au niveau de la pelouse de l'école (attention, présence de la conduite d'eau qui alimente la bâche incendie et le lotissement Le Pré des Ecoles) et réaménagement de l'école (isolation, mutualisation réseau chauffage, installation de l'APC & bibliothèque, sécurisation & circulations optimisées...) Retravailler les espaces extérieurs (préau, cour de récréation...). Estimation des coûts : 629.000 euros HT.

Au moment des travaux, l'avantage du scénario 2 est la « cohabitation » possible entre les travaux et le déroulement quasi normal de la vie scolaire. Il est nécessaire de se renseigner sur l'éventuelle transformation de la bâche à incendie qui permettrait peut-être de revoir l'alimentation en eau du lotissement le Pré des Ecoles. Il faudra également travailler sur le choix du système de chauffage. Prévoir également un sanitaire qui donne directement sur l'extérieur, des salles de classe d'environ 50 m², peut-être une entrée commune secrétariat de mairie-APC (qui permet d'utiliser la rampe existante).

Après discussion, les conseillers municipaux optent pour le scénario 2. Désormais, un dossier un peu plus précis peut être établi pour faire les demandes d'attribution de subvention.

0-O-0

N°2022/40

<u>Objet</u>: Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne: approbation du rapport définitif de la C.L.E.C.T.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,

Vu le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de Xaintrie Val' Dordogne en date du 7 avril 2022,

Vu l'avis favorable du 8 avril 2022 du Bureau Communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 avril 2022,

Conformément au mécanisme des attributions de compensation, rappelé par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du 7 avril 2022 ci-joint annexé,
- précise que la recette en résultant sera imputée au chapitre 73 (impôts et taxes), article 7321 (attribution de compensation) du budget.

N°2022/41

Objet: Emprunt - Service de l'Eau.

Travaux de sectorisation et renouvellement de réseaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les projets de travaux de sectorisation & renouvellement de réseaux au niveau du Service de distribution de l'Eau. Monsieur le Maire donne lecture de la proposition effectuée par la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE DE CENTRE FRANCE, organisme bancaire contacté pour établir un prêt de 80.000 € avec versement des fonds au mois de mai 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de demander à la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE DE CENTRE FRANCE l'attribution d'un prêt de 80.000 € (QUATRE-VINGT MILLE EUROS) dont la durée sera de 20 ans Taux d'intérêt annuel fixe : 1,74 % Nombre d'échéances : 20 avec échéances annuelles constantes montant des frais : 80 euros,
- > confère toutes délégations utiles au Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et, l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

0-0-0

N°2022/42

Objet : Emprunt – Service de l'Eau.

Prêt relais TVA.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux au niveau du Service de distribution de l'Eau. Monsieur le Maire donne lecture de la proposition effectuée par la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE DE CENTRE FRANCE, organisme bancaire contacté pour établir un prêt de 97.000 € avec versement des fonds au mois de mai 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de demander à la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE DE CENTRE FRANCE l'attribution d'un prêt à court terme de 97.000 € (QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE EUROS) dont la durée sera de 2 ans Taux d'intérêt annuel fixe : 0,35 % Nombre d'échéances : 2 avec prélèvement in fine montant des frais : 97 euros,
- > confère toutes délégations utiles au Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et, l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

0 - O - 0

N°2022/43

Objet: Emprunt - Travaux rénovation bâtiment Mairie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de rénovation du bâtiment Mairie. Monsieur le Maire donne lecture de la proposition effectuée par la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE DE CENTRE FRANCE, organisme bancaire contacté pour établir un prêt de 60.000 € avec versement des fonds au mois de mai 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de demander à la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE DE CENTRE FRANCE l'attribution d'un prêt de 60.000 € (SOIXANTE MILLE EUROS) dont la durée sera de 12 ans Taux d'intérêt annuel fixe : 1,57 % Nombre d'échéances : 12 avec échéances annuelles constantes montant des frais : 60 euros,
- > confère toutes délégations utiles au Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et, l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

0-O-0

Objet: Questions diverses.

Le Conseil Municipal aborde les points suivants :

• Concernant les travaux de renouvellement de réseaux et interconnexion, l'offre Hydrauelect-Noni-Terracol est retenue (352.808 euros HT). Le marché sera notifié prochainement avec une date de début de travaux à l'automne 2022.

- Cérémonie du 8 mai : prévue dimanche avec départ du cortège de la mairie à 11 heures. Des élèves de l'école primaire feront la lecture d'un des textes officiels.
- Lecture du courrier de M. le Maire d'Argentat concernant la scolarisation d'enfants en très petite section de maternelle à Argentat.
- Explication sur la situation du projet de parc photovoltaïque aux 4 Routes : discussions sur le défrichement (services de la CRE, de la DDT, du Conseil Départemental...).
- Programme voirie 2022 : 3 offres déposées ; l'analyse des offres n'est pas encore terminée.
- Mercredi 4 mai : réunion du Comité Fleurissement aux 4 Routes (avec l'entreprise Dieuzède) ; le Conseil Départemental envisage de modifier le carrefour des 4 Routes (pour les camions qui viennent de Beaulieu, problèmes pour arrêt au Stop). Ainsi, borne à incendie, boîte aux lettres et parterre de fleurs à déplacer.
- Concours Ecoloustics remporté par les élèves de CM1 et CM2 de l'école primaire.
- Points lumineux d'éclairage public du Bourg changés.
- Discussion sur un courrier déposé par M. Bernard Salgues concernant les biens de section de Lachaud.

0-O-0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.

0-O-0

Le Maire : Le Secrétaire :

Les Conseillers :